



**PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Bourgogne-Franche-Comté**

**N° chrono :** FL/NM/311220/4078/277

**INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

**RAPPORT DE LA VISITE D'INSPECTION du 05-06/11/2020**

**Société Suez WTS France (ex-General Electric Water & Process Technologies France)**

**N° S3IC : 0054.01715**

**Commune(s) : Crissey**

Visite	administrative	programmée	annoncée	approfondie	Régime	SSH
Priorité	nationale	Attributs S3IC n° 1 : AN2020-post Lubrizol  Attributs S3IC n° 2 : Risques accidentels  Attributs S3IC n° 3 : Eau de surface				

**Liste des installations inspectées :** puisard des quais de la zone U1, cellule de stockage de liquides inflammables de la zone U1, puisard sud-est, bassin de confinement de la zone U1, puisards des quais de la zone U2, bassin de confinement de la zone U2.

**Référentiel de l'inspection :**

- *code de l'environnement, notamment le titre VIII du livre Ier ;*
- *arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement ;*
- *arrêté ministériel du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;*
- *arrêté préfectoral d'autorisation environnementale n° 2015079-0007 du 20 mars 2015.*

**Personne(s) rencontrée(s) :**

- *directeur du site (Suez WTS France, ex-General Electric Water & Process Technologies France) ;*
- *responsable « environnement, hygiène, sécurité » (Suez WTS France, ex-General Electric Water & Process Technologies France) ;*
- *responsable « maintenance » (Suez WTS France, ex-General Electric Water & Process Technologies France).*

Ce rapport vaut rappel réglementaire à l'exploitant pour les constats de non-conformités.

Indépendamment des points contrôlés par l'Inspection des installations classées, il est de la responsabilité de l'exploitant de réaliser régulièrement les vérifications et suivis nécessaires pour s'assurer du respect de l'ensemble des prescriptions réglementaires applicables à son installation.

### **Contexte :**

Cette inspection s'inscrit dans le cadre d'une action nationale portant sur le dimensionnement et la conception des zones de rétention et des conduites d'écoulement des fluides collectés par celles-ci à la lumière de l'incendie survenu le 26 septembre 2019 sur le site exploité par la société Lubrizol à Rouen.

### **Synthèse :**

Lors de la visite d'inspection :

- 6 non-conformités ont été constatées, sur les thèmes suivants :
  - stockage en extérieur de palettes de bois et d'emballages neufs, vides en plastique non autorisé et modification non préalablement portée à la connaissance du préfet de Saône-et-Loire ;
  - plans des réseaux incomplets ;
  - stockage en extérieur de palettes de bois et d'emballages neufs, vides en plastique sans matérialisation de ces aires de stockage ;
  - formation du personnel non garantie en matière de mesures à mettre en œuvre pour le confinement des écoulements en situation accidentelle sur la zone U2 ;
  - absence d'identification claire de l'organe de commande manuelle de la vanne d'isolement du trop-plein du puisard sud-est ;
  - absence de raccordement des réseaux d'assainissement au bassin de confinement de la zone U2 ;
- 21 demandes de compléments sont formulées.

Ces éléments sont détaillés dans le tableau des constats en annexe.

### **Propositions de suites :**

- constats à traiter par courrier ;
- constats à traiter par courrier, des suites pourront être proposées au préfet de Saône-et-Loire en fonction des réponses apportées par l'exploitant.

Le rédacteur	Le vérificateur	L'approbateur
<b>Florian LUCCI</b>	<b>Gaëlle LEVITE</b>	<b>Anne-Claude ISNER</b>
<i>signé</i>	<i>signé</i>	<i>signé</i>
<i>L'inspecteur de l'environnement</i>	<i>L'inspecteur de l'environnement</i>	<i>La cheffe du pôle fonctionnel « risques accidentels »</i>